

MAIRIE DE COLOMBIER LE VIEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le 11 AVRIL à 20h30,

Le conseil municipal de Colombier-le-Vieux s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Me La Maire, Béatrice FOUR.

Convocation adressée par Me La Maire, Béatrice FOUR, le 4 avril 2023.

Présents : FOUR Béatrice, GIRODON Didier, DESRIEUX Claude, GERY Myriam, COGNET Géraldine, MAICHERAK Catherine, BOITARD Franck, VERCASSON Xavier, THE Françoise, LONDON Patrick, BESSET Aurore, COUX Joël, MARGIER Jean-Pierre.

Absents : VAUX Hubert, DESCHAMPS Charlotte

Secrétaire de séance : COGNET Géraldine.

Nombre d'élus présents : 13 – Nombre d'élus votants : 13

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2023 : approuvés à l'unanimité

Délibération 2023/11:

OBJET : Approbation du compte de gestion budget communal 2022

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 du budget communal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2023/12:

OBJET : Approbation du compte administratif 2022

Le conseil municipal examine le compte administratif budget communal 2022

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 416 670,88	Dépenses : 619 101,65
Recettes : 956 941,63	Recettes : 541 504,87
Excédent de clôture : 540 270,75	Déficit de clôture : 77 596,78

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif présenté.
13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération 2023/13:

OBJET : Affectation du résultat 2022

Voir tableau en fin de compte rendu

Délibération 2023/14:

OBJET : Vote des taux d'imposition 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans (si cela a été acté par délibération).

Au vue de la situation économique, Madame Le Maire propose de ne pas augmenter les impôts locaux, et proposent de maintenir les taux votés en 2022.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) 33,78 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 73,82 %
- taxe d'habitation (TH) : 9,25 %

Charge Madame le Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux

Délibération 2023/10:

OBJET : Approbation du budget primitif 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 : la proposition est comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 062 344,40 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 351 309,75 €

Le conseil municipal,

Vu la présentation du budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

le budget primitif 2023 arrêté comme suit : Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour 1 062 344,40 €- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour 1 351 309,75 €.

Informations :

Urbanisme :

Autorisations d'urbanisme :

DP M. et Mme Seignovert Faujas, pose de panneaux photovoltaïques : déposée
CU opérationnel M. Nicolas Sapet Le Roure pour construction maison : déposé
PC modificatif Mme Leote Liliane Saint-Gris maison: Validé
PC Roland Comte Michon, maison : validé
DP Astier Maël la Freydière reprise d'une toiture : validé
DP Junique Samuel Ozon pour Véranda : annulée

Droits de préemption : RAS

Bâtiments

-Informations

- Réflexion terrains projets communaux : rencontre avec Ardèche Habitat en attente retour,
- Réflexion projet bâtiment ex poste : avancement du projet estimation coût des travaux 628 630 € ht Etat DETR en attente, rencontre prochaine avec le département.
- Projet city Park : les travaux ont commencé, 2 semaines de travaux à prévoir.
- Signalétique : à voir devis,
- Appartements : 1 F1 bâtiment paroissial en travaux, 1 F1 bâtiment Del monego va se libérer location prévue 280 €.
- Travaux électriques écoles et écoles de musique : travaux terminés : interphone pour l'école, passage en LED école de musique, coffret électrique extérieur salle culturelle.
- Salle culturelle : le congélateur est installé.

Personnel :

-Informations

Entretiens individuels annuels terminés.

Ecole :

- Cantine : changement futur de prestataire, suite au rendez-vous avec le ST VIC (restaurant de ST VICTOR) passé, ils se sont positionnés favorablement, changement prévu en septembre.
- Le 21 mars conseil d'école : échanges constructifs.

Voirie

- Sécurisation des 2 entrées du village au niveau du carrefour Route Vieille et chemin de la Rentier : échanges avec la DDT et M. Cheynel.
- Stationnement place du marché : projet de traçage au sol et délimitation de places de parking : travaux par Tremplin.
- Régularisation de voirie : Chemin de Gouny, accotement de voirie, parcelle de Mme Lionneton :

Communauté d'agglomération

-Informations

- Réunion solarisation prévue.

CCAS : RAS

Réunion groupe de travail pour les seniors : échanges constructifs
Activité balade cueillette le 30 mai avec le centre socio-culturel de Tournon
Repas des seniors le samedi 30 septembre

Divers :

- Communication : feuillet trimestriel en cours de préparation,
- Bibliothèque : partir en livre le samedi 1er juillet après-midi atelier « cabane pop-up »
- Journée nettoyage de printemps samedi 25 mars : bilan très positif, ancienne décharge derrière Chardon, route en direction déchèterie, Lac de Choisine : de nombreux bénévoles Merci,
- Passage Tour Auto 2023 : le 20 avril à 15h environ,
- Concert Jazz école de musique le 13 mai à 17h ouvert à tous salle culturelle,
- Festoch le 3 juin après-midi et soirée concerts par l'école de musique, Lo Gavelier, mairie,
- Ardéchoise passage à Colombier le 14 juin de 7h30 à 14h: à voir pour mobilisation des habitants, des associations, de l'école pour décorations, ateliers décorations en cours de préparation
- Passage Moto en st Joseph le dimanche 11 juin de 9h30 à 11h 30, café offert par la mairie,
- Concert OHTT (Orchestre Harmonie Tain Tournon) Le dimanche 2 juillet 11 h sous la halle, pot de l'amitié offert par la mairie
- Composteur : installation de 3 composteurs au village à côté de l'air de camping-car, explications sur l'utilisation prévues le samedi 13 mai au matin

- Plantation des fleurs le mardi 2 mai à 18h
- Réunion public mi-mandat le jeudi 7 septembre 20h00

Prochain Conseil municipal : mercredi 10 mai à 20h30

